D.D.T. 73
0 9 JUIN 2026
COURRIER ARRIVÉ

Association Foncière Pastorale de la Gittaz
A la mairie des Belleville
1 Place des Belleville
73440 LES BELLEVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AFP DE LA GITTAZ

Délibération n°2026-07 **Séance ordinaire du 28 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai, l'Assemblée générale, sur convocation de son président, M. Bernard SOUCHAL, s'est réunie à la mairie de Les Belleville.

Propriétaires présents ou représentés : Manon BORNAND, Christian BORREL, Christèle BORREL, Rolande BORREL, Monique CARTEREAU, Romuald CHATELLET, Nicole CHAUDAN, Donatienne Thomas et Adrien JAY (représentants de la commune de Les Belleville), Catherine DUC-PLACHETTAZ, Viviane DUJEAN, Béatrice DUJEAN, Pierre DUJEAN, Claudine FARCOT, Martine FAVRE, Benoit FAVRE, Eliane HUDRY, Paul HUDRY, Nicole JAY, René JAY, Noëlla JAY, Suzanne JAY, Véronique JAY, Francis JAY, Patrick LABBE, Morgane MARTIN, André PLAISANCE, Gaston PLAISANCE, Christian PRUVOST, Marie-France RATEL, Lucie REILLER, Marin SOLLIER, Raymond SOLLIER, Yves SOLLIER, Antonin SOLLIER, Bernard VIGUET-CARRIN, Marie-Christine VOJIK, Claudine ABROND, Régis BORREL, Colette CHAPUIS, Pascal CHAUDAN, Carmen JAY, Nathalie DUJEAN, Elodie JAY, Alice CHESSA, Sébastien JAY, Fernande AMBIEHL, Christine PAUCHARD, Patrice BORREL, Josette SOUCHAL, Bernard VINIT-DUNAND, Monique DEWEES, Philippe WOLFER et Jean-Pierre MOLIERE.

Secrétaire de séance : Bernard SOUCHAL

Nombre de voix	*Nombre de voix présentes ou représentées*	*Quorum*
251	*63*	*126*

Le quorum n'étant pas atteint à l'heure de convocation, soit 17h30, la séance a été reportée, sans condition de quorum, au 28 mai 2026 à 18h30.

Objet : Prévision de travaux 2027

Le président propose de :

- Réaliser un captage d'eau agricole agréé pour la production fromagère ;
- Conduire une étude de reconquête pastorale en vue de réaliser de futurs des travaux de débroussaillage.

L'assemblée générale décide :

- De formuler un accord de principe pour la réalisation d'un captage d'eau agricole agréé ;
- De formuler un accord de principe pour la réalisation d'une étude de reconquête pastorale en vue de réaliser de futurs des travaux de débroussaillage ;
- D'autoriser M. le Président à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de votants	63	*Pour l'adoption*	32
Suffrages exprimés	63	*Contre l'adoption*	31
Abstention, nul ou refus de vote	0		

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Bernard SOUCHAL

Acte rendu exécutoire
Compte tenu de publication le 11/06/2026
Et de la réception au contrôle de légalité le